

2011

N°	Nom	Adresse	Votre choix
11	RAM D'ALSACE	<p><b>Bureau dans le Bas-Rhin :</b>            32 rue de l'Industrie            B.P. 90439            67412 ILLKIRCH CEDEX</p> <p><b>Bureau dans le Haut-Rhin :</b>            10 avenue de Lattre de Tassigny            68100 MULHOUSE</p>	<input type="checkbox"/>
31	LA PREVOYANCE / AGIR - MUTUELLES	83 Avenue de la Forêt Noire B.P. 77 67016 STRASBOURG CEDEX	<input type="checkbox"/>
32	GROUPE MUTUALISTE DE L'EST	45 rue de la Sinne B.P. 1189 68053 MULHOUSE CEDEX	<input type="checkbox"/>
26	LA MUT'EST	11 boulevard Wilson 67082 STRASBOURG CEDEX	<input type="checkbox"/>

**Article R 615.23 du Code de la Sécurité Sociale :**

" Le choix des assurés entre les organismes avec lesquels le R.S.I. Alsace a passé convention doit être exprimé au moment de leur demande d'immatriculation, au vu de la liste desdits organismes communiqués par le R.S.I. Alsace. Il est valable pour l'année civile en cours et l'année suivante et se renouvelle par tacite reconduction, sauf dénonciation adressée par lettre recommandée, trois mois au moins avant l'expiration de chaque période annuelle, au R.S.I. Alsace à laquelle se trouve affilié l'intéressé. Pour être valable, la dénonciation doit indiquer le nouvel organisme habilité choisi par l'assuré ".